DLP -9-4-68 771909

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régie de Recettes D.D.A. - Sous-Régisseur de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - 63 CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

BULLETIN N° 91 d'AVRIL 1968.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURE DU POMMIER.-

Les spores susceptibles d'assurer, par temps favorable, les premières contaminations sont de plus en plus nombreuses.

Mettre en place un premier traitement, dès que le stade végétatif à partir duquel les contaminations peuvent avoir lieu, sera atteint : très large éclatement des bourgeons floraux, apparition de l'extrémité des jeunes feuilles (dans de nombreux vergers ce stade est atteint).

Renouveler la protection sur les variétés à débourrement précoce, traitées selon nos indications précédentes.

TAVELURE DU POIRIER.-

De graves contaminations sont possibles : effectuer un nouveau traitement.

I N F O R M A T I O N S.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

Les premiers dégâts de Chenilles défoliatrices viennent d'être observés.

S'il y a lieu, intervenir avec un produit à base d'Arséniate de plomb, ou de D.D.T.

HOPLOCAMPES.- (Poiriers et Pruniers)

Dans les vergers où ces insectes causent habituellement des dégâts (jeunes fruits rongés à l'intérieur par une larve qui a une forte odeur de punaise), il est rappelé qu'un traitement soigné doit être effectué pendant la chute des pétales (début défloraison pour le Poirier : 3/4 chute des pétales pour le Prunier). L'un des produits suivants peut être utilisé : H.C.H., LINDANE, PARATHION.

V I G N E

ACARIOSE.-

Actuellement seuls les produits suivants restent utilisables : Bouillie sulfocalcique, Soufre mouillable ou Oléoparathion. Dans les vignes intéressées, traiter dans les meilleurs délais.

BLACK-ROT.- (Information concernant les abonnés du département de l'Allier).

En raison des risques que présente le Black-Rot dans le Vignoble du département de l'Allier, un arrêté préfectoral vient de rendre obligatoire, avant le 15 mai 1968, l'arrachage ou la remise en culture des vignes abandonnées.

P./..193

C O L Z A

MELIGETHE.-

Surveiller les cultures afin d'intervenir en temps utile, c'est-à-dire dès qu'il y aura quelques insectes par inflorescence (ne pas traiter prématurément, afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, une seconde intervention).

Il est rappelé qu'à partir du moment où le Colza commence à fleurir, tout traitement devient inutile, l'insecte n'étant plus nuisible.

Pour les produits à utiliser, consulter la liste récemment transmise.

PROTECTION DES ABEILLES

Parmi les Insecticides et les Acaricides, seuls, sont reconnus comme non dangereux pour les Abeilles, les produits suivants :

Dicofol, Diéthion, Endosulfan, Phosalone, Polychlorocamphane, Pyréthrines, Roténone, Thioquinox, Toxaphène.

L'emploi de tout autre Insecticide ou Acaricide est interdit pendant la floraison, sur les plantes visitées par les Abeilles (Arbres fruitiers, Crucifères oléagineuses ...).

RECTIFICATIFS A LA LISTE DES PRODUITS

Dans la liste des produits pesticides transmise dernièrement, il y a lieu d'apporter les rectifications suivantes :

Pour les produits homologués :

- Carpocapse des pommes et des poires : ajouter, Phosalone : 60 g
- Acariens (arbres fruitiers) : ajouter, Vamidothion : 50 g

Pour les produits en autorisation provisoire de vente :

- Mouche de l'Oignon : lire, Trichloronate (traitement des semences) et non (traitement des plants).
- Mouche de la Carotte : ajouter, Trichloronate (traitement du sol - granulés et pulvérisation).

Clermont-Ferrand, le 5 Avril 1968.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 680 du 5 Avril 1968 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1968 - Expédition n° 5.